MANIFESTATIONS
Dossier de déclaration

La tenue de votre manifestation publique est assujettie à l'autorisation de la commune de Montrevault-sur-Evre.

Afin de faciliter le traitement de votre dossier, merci de remplirrigoureusement tous les champs de ce dossier et de transmettre les documents demandés.

Ce dossier doit être transmis par mail ou déposé dans la mairie déléguée du lieu de l'évènement au plus tard 3 mois avant la date de la manifestation.

Cadre réservé à l'administration

Organisateur :

Date de l'évènement :

Objet :

Agent référent :

Commune déléguée :

Date de réception :

PRESENTATION DE LA MANIFESTATION

Nom de la manifestation : _____

Date(s) : _____ **Horaires :** _____

Lieu : _____

Commune déléguée : _____

ORGANISATEUR

Statut : ❑ Association ❑ Collectivité territoriale ❑ Société

Nom : _____

Adresse : _____

Représentant légal (s'il s'agit d'une association ou d'une société) : _____

Téléphone portable :_____

Email : _____

Personne déléguée au suivi de la manifestation :

Nom : _____ qualité : _____ tél : _____

Présentation de la manifestation :

(décrire en quelques lignes le déroulement de la manifestation et les animations envisagées)

CONTRAT D'ASSURANCE COUVRANT VOTRE MANIFESTATION

Compagnie :_____ N° de police : _____

ACCUEIL DU PUBLIC / PREVISIONS

Nombre de personnes à la manifestation (y compris staff et bénévoles) : _____

Nombre de personnes présentes simultanément : _____

Nombre de participants pour manifestation sportive /rando : _____

RESERVATION SALLE DE RECEPTION

Réservation de la salle oui ☐ non ☐

si oui précisez le lieu : _____

Toute demande de réservation de salle de réception doit être validée au préalable auprès de la mairie déléguée et répondre aux modalités : contrat signé, règlement signé et la responsabilité civile en cours de validité.

!!! PLAN OBLIGATOIRE !!! (daté et signé)

Chauffage oui ☐ non ☐

si oui précisez l'horaire : de _____ à _____

AFFICHAGE TEMPORAIRE COMMUNAL

Information riverains : oui ☐ non ☐

Comment :_____ Quand : _____

REGLES A RESPECTER

Les banderoles de communication sont à installer sur les ganivelles positionnées à cet effet, 15 jours avant la manifestation, réservées aux associations de Montrevault sur Evre. Elles doivent être enlevées après la manifestation dans les deux jours suivants.

La pose d'affiches est **interdite** en dehors des emplacements réservés

INSTALLATIONS TECHNIQUES (non fournies par la commune)

☐ chapiteaux, tentes, structures gonflables ☐ gradins, tribunes et structures démontables

☐ scène ☐ manège ☐ autres : _____

Les points d'ancrage au sol sont interdits **!!! PLAN OBLIGATOIRE !!! (daté et signé)**

ELECTRICITE

Besoin d'un coffret électrique ? Oui ❑ Non ❑

Quel appareil à alimenter ? (nom et puissance) :_____

Nombre de points électriques : _____ ⇨ ❑ Triphasé ❑ Monophasé

Type prise : ❑ prise industrielle (P17) 3P+N+T disponible coffret communale 32A ou 63A 

❑ prise simple 3P+N+T pas disponible coffret communale se fournir d'un adaptateur 

!!! PLAN OBLIGATOIRE !!! avec indication des longueurs entre les points

Manifestations / Dossier de déclaration

MATERIEL

Le matériel sera prêté en fonction de la disponibilité et partagé entre plusieurs associations sinécessaire.
Lieu de livraison du matériel souhaité : _____

Du _____ au _____

Personne à contacter : Nom/Prénom _____Tél : _____

Merci d'indiquer le nombre d'exemplaires souhaités pour chaque type de matériel.

MATERIEL	QUANTITE	ACCORD
Ganivelles		
Ganivelles plastiques		
Grilles héras		
Grilles d'exposition		
Tables		
Chaises		
Chariot de tapis protection		
Panneau déviation *(soumis à un formulaire demande d'arrêté)*		
Panneau sens interdit *(soumis à un formulaire demande d'arrêté)*		
Panneau route barrée *(soumis à un formulaire demande d'arrêté)*		
Panneau route barrée à …. m *(soumis à un formulaire demande d'arrêté)*		
Panneau de stationnement interdit *(conformément à vos demandes page 5)*		
Panneau danger *(conformément à vos demandes page 5)*		
Panneau limitation 30 *(conformément à vos demandes page 5)*		
Panneau limitation 50 *(conformément à vos demandes page 5)*		
Panneau limitation 70 *(conformément à vos demandes page 5)*		
Cône de chantier		
Bloc béton		
Rallonge électrique 3G2,5 40m		
Rallonge électrique 3G2,5 100m		
Rallonge électrique 32A 45m		
Rallonge électrique 32A 60m		
Rallonge électrique 63A 50m		
Coffret électrique 32A		
Coffret électrique 63A		
Pupitre bois		
Bac OM (660l)		
Bac jaune (360l)		
Kit tri déchets (ordures ménagères, emballages ménagers recyclables, compost)		

Manifestations / Dossier de déclaration

SCENE MOBILE	DEMANDE	ACCORD
** documents à fournir :* - **une copie du permis de conduire** de la personne qui sera amenée à tracter la scène mobile (permis BE) - **une copie de la carte grise du véhicule** adapté à l'attelage anneau de la remorque type agricole (longueur plateau : 7.20 m (+ flèche), largeur fermée : 2,50 m, poids : 3200 kg) ✓ **L'association utilisatrice s'engage à respecter l'utilisation de la scène mobile selon le règlement et la convention** ***La pré-réservation de la scène mobile vous sera confirmée sous 8 jours par les services de la commune (agents d'accueil en mairie déléguée).*** ***Conformément au règlement en vigueur, la réservation vous sera définitivement confirmée après validation du COPIL SPORT-VIE ASSOCIATIVE sur la base du dossier complet.***	**Oui** ❑ **Oui** ❑	**Oui** ❑ **Non** ❑

AUTORISATION ADMINISTRATIVE

❑ Vide-grenier / Vente au déballage : ☐ moins de 300 m² ☐ plus de 300 m²

❑ Feu d'artifice ☐ C2 ☐ C3 *(déclaration en préfecture obligatoire C2 et C3 si le poids de matière active pour les produits dépasse 35kg)*
☐ C4 *(déclaration préfecture obligatoire)*

❑ Lâcher de ballons ❑ Lâcher de lanternes ❑ autres : _____

❑ Sonorisation extérieure : Début le _____ à _____h_____
Fin le _____ à _____h_____

DEBIT DE BOISSON

Avez-vous besoin d'un débit de boisson ? oui ☐ non ☐

Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons du

☐ 1er groupe ☐ 3ème groupe

Nom du responsable de la buvette (président ou vice-président de l'association)

_____ Tél perso : _____

Adresse postale perso : _____

Nombre de buvettes prévues : _____ Dates : _____Heures : _____

Dates : _____Heures : _____

Classifications des boissons :
(Article L.3321-1 du Code de la Santé Publique modifié par l'ordonnance n°2015-1682)

Groupe 1 – boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieuresà 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

Groupe 2 – abrogé. L'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015 a supprimé les anciennes boissons du 2ème groupe, désormais rassemblée dans le 3ème groupe. Cette mesure de simplification apour effet de modifier le régime des licences (cf. infra), sans pour autant que cette modification concerne la licence IV.

Groupe 3 – boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel,auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Manifestations / Dossier de déclaration

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION/STATIONNEMENT/ECLAIRAGE

Circulation : oui ☐ non ☐

!!! PLAN OBLIGATOIRE (daté et signé) !!!

☐ Limitation de vitesse ☐ Route barrée ☐ Traversée de route (piétons)

Voies concernées : _____

Dates : _____

Horaires :_____

Nom des rues/voies à bloquer lors de cette manifestation :

Stationnement (véhicules et installations diverses, camions ambulants) :

oui ☐ non ☐

!!! PLAN OBLIGATOIRE (daté et signé) !!!

Voies concernées (préciser emplacement) :_____

Dates : _____

Horaires :_____

Besoins d'éclairage public : oui ☐ non ☐

Détail des voies :_____

Date début :_____ Date fin : _____

Horaire début :_____ Horaire fin : _____

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

- Fiche de sécurité SDIS + plan
- Attestation d'assurance couvrant la manifestation.
- Plan des aménagements intérieurs et extérieurs
- Notice technique et emplacement des installations de matériels de cuisson en cas de restauration.
- Descriptif des besoins en électricité sur le site avec les emplacements.
- Document CERFA pour les courses et les randonnées.
- Document CERFA pour vente au déballage
- Document CERFA 14024*01 demande arrêté de police de la circulation

Manifestations / Dossier de déclaration

DISPOSITIF DE SECURITE ET DE SECOURS

SSIAP

Dans toutes les salles, lorsque l'effectif dépasse les 300 personnes, la responsabilité de la mise en place d'un agent de sécurité incendie (SSIAP1) est obligatoire, incombe à la commune et est facturé au locataire.

Plage horaire +300 personnes : ……..

L'agent SSIAP doit être présent 1h avant l'effectif atteint (300 personnes) pour effectuer un contrôle de la salle (exemple : effectif de 300 personnes déclarée par l'association : 22h à 2h du matin, l'agent SSIAP sera présent de 21h à 2h).

Facturation minimum de 4h00.

SDIS

Les demandes de manifestations non sportives dans les salles omnisports à Montrevault, Le Fuilet, St Rémy, St Quentin, font l'objet d'une demande exceptionnelle auprès du SDIS **(seulement 2 manifestations exceptionnelles par an et par salles, toutes associations confondues, seront autorisées par le préfet département 49).** Si la demande n'a pas été faite, le préfet peut se déplacer lors de la manifestation et la faire arrêter.

Les salles de sports polyvalentes à St Pierre, Fief Sauvin, Chaudron, Salle Aubry n'ont pas besoin d'avoir une demande SDIS.

La déclaration auprès du SDIS s'effectue impérativement 3 mois avant la manifestation par un agent administratif, donc nécessité de joindre au dossier la fiche de renseignement sur la sécurité SDIS complétée.

Encadrement de la manifestation par :

☐ société gardiennage : nombre de personnes : _____
☐ société de sécurité : nombre de personnes : _____
☐ membres de l'organisation : nombre de personnes : _____

Poste de secours : oui ☐ non ☐

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

Le demandeur soussigné, organisateur ou son délégué, reconnaît le caractère complet de sa déclaration et avoir consulté le règlement en vigueur. Il s'engage à respecter les réglementations applicables à la manifestation qu'il organise, notamment en matière de sécurité, d'accessibilité, de secours et de secourisme, de lutte contre l'incendie et des établissements recevant du public. Il est également responsable de l'application effective de ces réglementations et de la correcte mise en œuvre des conditions pratiques de la manifestation.

En signant le présent dossier de déclaration de sa manifestation, l'organisateur atteste avoir souscritune assurance en responsabilité civile qui garantit tant pour les dommages qu'il pourrait causer à un tiers, que pour ceux qu'il pourrait causer à la ou les salle(s), leur(s) extérieur(s), le mobilier et le matériel s'y trouvant.

Date : **Nom / Prénom :**
Signature :

AVIS DU MAIRE DELEGUE (OU SON REMPLACANT)

Dossier manifestation ❑ **Accord** ❑ **Refus**

Observations :

Date : **Nom / Prénom :**
Signature :

**** sous réserve de l'accord des services techniques concernant la réglementation et le matériel***